

COMMUNE DE BEURAINS  
(Pas-de-Calais)  
ARRETE du Maire n° 2025/19  
PORTANT modification de l'arrêté n°2022/31 –  
Autorisation de stationner le camion épicerie solidaire

Le Maire de la Commune de BEURAINS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

CONSIDERANT qu'aux termes de l'article L2112-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire est tenu de veiller à la sûreté et à la commodité du passage dans les rues et places publique d'une part, et que d'autre part, il exerce la police de la circulation sur les voies communales en application des articles L2213-1 et L2213-2 du même code ;

CONSIDERANT la demande de Mme MOCQUANT Emeline, responsable du CCAS de la commune de Beurains, pour laquelle il est nécessaire de reprendre l'arrêté n°2022/31, concernant la modification de l'article 1 ;

CONSIDERANT qu'il convient, dans l'intérêt de l'ordre et la sécurité publics, de modifier les dispositions de l'arrêté municipal n°2022/31 du 27 octobre 2022.

ARRETE

Article 1 : le présent arrêté modifie l'arrêté n°2022/31 du 27 octobre 2022.

Article 2 : l'article 1 de l'arrêté n°2022/31 du 27 octobre 2022 est abrogé et remplacé par la disposition suivante :

« Madame FEUTRY Véronique, présidente de l'association DEMAIN, domiciliée au 13 rue Braque à Arras (62000), est autorisée à installer un camion itinérant d'épicerie solidaire immatriculé GC-552-FL sur trois places de stationnement du parking du boulodrome, situé avant le n°1 de la rue Aristide Briand. Cette installation est autorisée uniquement le mardi de 13h00 à 17h00. »

Article 3 : les autres articles de l'arrêté n°2022/31 restent inchangés.

Article 4 : le présent arrêté est notifié à la personne mentionnée à l'article n°2 ci-dessus.

Article 5 :

- Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de BEURAINS,
- Monsieur le Commissaire de Police d'ARRAS,
- Madame FEUTRY Véronique.

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Décision rendue exécutoire par la publication le 21/05/2025

Fait à BEURAINS, le 15/05/2025

Cédric DUPOND

Maire,

